



# Saint-Jean De Gonville



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 04 décembre 2018, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Valérie DI PAOLO VUAILLAT, Patrick DUMAS, Marie-Jeanne CLARET, Christophe LEBRUN, Stéphanie BELOTTI, Cécile MAGNIN, Johan VERNATON, Michel LAPLACE, Romero RICCI, Florian MOREL

**Absents excusés** : Christophe CHEVROLAT (procuration à Valérie DI PAOLO VUAILLAT), Stéphane MERANDET (procuration à Johan VERNATON), Janine BAIL

**Absent** : Frédéric DESBORDES

**Secrétaire de séance** : Christophe LEBRUN

Le compte-rendu du 06 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### I/ Délibérations

#### **1/ Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise SER SEMINE relatif à l'aménagement de la route des Cheneviers et de la rue Saint-Jean**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 06 février 2018 attribuant le marché de travaux relatif à l'aménagement de la route des Cheneviers et de la rue Saint-Jean à l'entreprise SER SEMINE pour un montant de 300 061.25 € H.T. soit 360 073.50 € T.T.C.

A ce jour, il convient de régulariser par avenant les modifications apportées en cours d'opération pour un montant de 9 646,65 € H.T., fixant le nouveau montant du marché à 309 707,90 € H.T.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire précise que les prestations supplémentaires ont été demandées par la commune en cours de marché. Le bureau d'études est rémunéré sur la base de l'avant-projet définitif.*

*Les containers semi-enterrés sont financés par la C.C.P.G.*

#### **2/ Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise FERBLANTERIE GESSIENNE relatif à l'agrandissement du groupe scolaire – lot n°04 « Couverture – Zinguerie »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 septembre 2015 attribuant le marché de travaux relatif à l'agrandissement du groupe scolaire – lot n°04 « Couverture – Zinguerie » à l'entreprise FERBLANTERIE GESSIENNE pour un montant de 89 707,58 € H.T. soit 107 649,10 € T.T.C.

Suite à l'avenant n°1 approuvé en date du 07 février 2017 et portant sur la mise en œuvre de crochets à neige supplémentaires, le montant du marché a été fixé à 92 075,58 € H.T., soit 110 490,07 € T.T.C.

Aujourd'hui, il convient de régulariser par avenant n°2 l'ajout d'une sortie de toiture supplémentaire ainsi qu'une souche de sortie de ventilation pour un montant de 2 485,00 € H.T.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **3/ Avis de la commune de Saint-Jean-de-Gonville concernant la rédaction des statuts accompagnant l'évolution de l'intercommunalité en communauté d'agglomération**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°2018.00275 le Conseil communautaire a approuvé, à la majorité, l'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération.

Il indique à l'assemblée que cette évolution a d'ores et déjà été approuvée par la majorité qualifiée des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (2/3 représentant plus de la moitié de la population).

A ce jour, il convient d'émettre un avis sur la rédaction des statuts proposée par la CCPG.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire précise que l'approbation de la rédaction des statuts par l'ensemble des communes du Pays de Gex avant la fin de l'année permettra à la CCPG de percevoir une Dotation Globale Forfaitaire de 2,4 millions d'euros.*

### **4/ Décision modificative n°06/2018 – Régularisation des frais de personnel**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les frais de déplacement relatifs aux sorties piscines.

En effet, les crédits budgétaires de 2018 inscrits en dépenses de fonctionnement à l'article 6251 « Voyages et déplacements » ne sont pas suffisants. Il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6574	Subventions		- 1 700.00 €
6251	Voyages et déplacements		+ 1 700.00 €

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*A compter de la rentrée 2018, les sorties se font à la piscine de Bellegarde et non plus à Chancy.*

## II/ Date des réunions prévues

Mercredi 05/12/18 à 9h00 à Péron :	SIEA
Mardi 11/12/18 à 17h30 à la CCPG :	Aménagement
Mardi 11/12/18 à 18h00 à la CCPG :	Social/Santé
Mardi 11/12/18 à 20h00 à la CCPG :	Finances
Mercredi 12/12/18 à 18h30 à la CCPG :	Culture/Tourisme
Mercredi 12/12/18 à 18h30 à Péron :	SIVOS
Jeudi 13/12/18 à 15h00 à Gex :	Colis de Noël Tougin
Jeudi 13/12/18 à 18h30 à la CCPG :	Economie
Mardi 18/12/18 à 18h00 à la CCPG :	GVD
Mercredi 19/12/18 à 18h00 à Prévessin :	Comité technique Régie des Eaux
Jeudi 20/12/18 à 20h00 à la CCPG :	Conseil communautaire

## III/ Factures payées

Fournitures scolaires	PBI	1 471.79 €
Réfection enrobé cour école	EIFPAGE	21 865.20 €
Contrôle gaz des bâtiments	VERITAS	1 927.49 €
Accès piéton école + dalle aire de jeux	SER SEMINE	4 248.00 €
Entretien bas monts	VISTALLI	3 864.00 €
Repas cantine octobre 2018	BOURG TRAITEUR	6 865.56 €

## IV/ Points divers

### Usine d'embouteillage de Divonne-les-Bains

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association Les Cupules dans le cadre du projet d'usine d'embouteillage de Divonne-les-Bains dont le permis de construire a été déposé.

Il rappelle que l'eau de Divonne a été reconnue minérale et ne peut donc pas être utilisée dans le réseau d'eau potable, sauf par réquisition du Préfet en cas de crise.

La Communauté de Communes et la Régie des Eaux gessiennes ne sont donc pas compétentes pour s'opposer au projet, même si celui-ci a été exclu du PADD.

Des recherches sont actuellement menées sur une source à Grilly. S'il s'agit de la même nappe que celle de Divonne, elle ne pourra pas non plus être exploitée comme eau potable.

Les membres du Conseil municipal font part de leur préoccupation quant à l'impact écologique d'une telle usine (plastique utilisé, augmentation du trafic routier avec environ 80 camions/jour, pollution...).

### Centenaire de la guerre 14-18

Les commémorations organisées le 10 novembre à Saint-Jean et le 11 novembre à Challex ont été une réussite.

### Sainte-Barbe

Lors de la Sainte-Barbe du 25 novembre dernier, la passation de pouvoir a été actée entre l'ancien chef de corps Gilles Droux et le nouveau chef de corps David Rouget.

### Location des salles communales

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Stéphane Colomb remplacera Jocelyne Cantin à la location des salles communales.

## V/ Commissions

### **1/ Infogonville**

Le bulletin municipal du 4<sup>ème</sup> trimestre sera distribué à compter du 13 décembre.

### **2/ Social**

Une réunion aura lieu en janvier pour organiser le prochain repas des aînés.

### **3/ Associations**

- L'association Saint-Jean Gym compte environ 30 adhérents de moins que l'année dernière, dû notamment au changement d'horaires du cours du mardi matin suite à une incompréhension avec la mairie. Cette dernière a donné son accord pour revenir aux horaires de l'année dernière.
- La mairie a été alertée sur l'état des salles de réunion après leur utilisation le weekend par une association. Un rappel des conditions de nettoyage a été effectué.
- L'Assemblée générale du Théâtre des 50 est prévue le 06 janvier à 16h00.

## **4/ Scolaire**

### Ecole

- Le Conseil d'école a eu lieu le 15 novembre dernier. 238 élèves sont répartis en 9 classes.
- Il conviendra d'élaborer un plan d'évacuation pour le nouveau bâtiment et réfléchir à la mise en place d'un système d'alerte.
- De nombreuses activités sont programmées : musique, marionnettes, piscine, animation Sidefage, sorties raquettes à la place du ski.
- Le retour des enseignants sur le nouveau dispositif d'accueil des enfants est positif.

### Accueil de loisirs

L'accueil organise une fenêtre de l'avent le mercredi 19 décembre.

## **5/ Travaux**

### Travaux de voiries

- Le marquage au sol sera prochainement réalisé en fonction de la météo.
- Une réflexion est en cours pour l'aménagement du carrefour de la fontaine rue Saint-Jean.

### Signalétique

- Les panneaux « interdit aux engins à moteur » seront prochainement installés à proximité du skate Park.

### Parkings

- La livraison du nouvel ensemble immobilier Le Flower est en cours. Il faudra être vigilant quant à l'utilisation du parking de l'Eglise et encourager les riverains à utiliser leur box individuel.
- Il conviendra également de désengorger le parking Demornex afin de laisser des places de stationnement pour les clients de la boulangerie.

## **6/ Urbanisme**

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC n° 001 360 18 B 0017** déposé le 08 octobre 2018

M. et Mme BOUKHRIS Mohamed et Amal

Chemin de Pré Meunier

Construction d'une maison individuelle de 149,49 m<sup>2</sup>. Garage de 43,63 m<sup>2</sup>. Toitures plates et végétalisées et non végétalisées.

**AVIS DEFAVORABLE. Manque places de stationnement. Tracé réseaux EP et EU non valable.**

**PC n° 001 360 18 B 0018** déposé le 10 octobre 2018

M. EL GHAZOUANI Mustapha

333 rue des Cheneviers

Construction d'une maison individuelle de 110 m<sup>2</sup>. Garage de 18 m<sup>2</sup>. Construction d'un muret de clôture.

**AVIS DEFAVORABLE. Manque d'informations, de plans (muret), terrain naturel faux, dossier léger, pas d'intégration paysagère, manque de places de stationnement.**

**PC n° 001 360 18 B 0019** déposé le 31 octobre 2018

**AT n°001 360 18 B 0003**

M. RIVIERE Jean-Christophe

51 rue de l'Eglise

Transformation d'un garage en école primaire privée.

**ATTENTE AVIS ACCESSIBILITE**

**La commission n'est pas favorable à une extension de cet établissement. En effet, suite à la construction d'un immeuble et l'augmentation des effectifs de l'école primaire, cette extension risquerait de poser des problèmes d'encombres et de sécurité de la voie publique dans cette zone très restreinte.**

**PC n° 001 360 18 B 0020** déposé le 06 novembre 2018

M. LACAILLE Guillaume

1405 Grand Route

Extension et surélévation d'une maison existante.

**ATTENTE AVIS ADS.**

### **DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

**DP courrier** déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2018

M. NEUVILLE Jean-Michel

203 rue du Gachet

Construction d'un muret de clôture de 50 cm de hauteur, pose d'un grillage de 1,50 m de hauteur. Longueur 30 ml. Construction de deux piliers 40x40x170.

**AVIS FAVORABLE**

**DP courrier** déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2018

M. DUMAS Philippe

245 rue du Gachet

Installation d'un abri voiture à toit plat 512x280.

**AVIS FAVORABLE**

**DP courrier** déposée le 08 octobre 2018

M. RIVIERE Jean-Christophe

51 rue de l'Eglise

Installation de 3 fenêtres de toit, volets roulants intégrés.

**AVIS FAVORABLE**

**DP courrier** déposée le 15 octobre 2018  
Mme CHARLESWORTH Catriona  
297 rue de la Louvatière  
Réalisation d'une clôture de 1,80 m environ en bois ajourée.  
**AVIS FAVORABLE**

**DP courrier** déposée le 17 octobre 2018  
M. LAMANNA Massimo  
87 chemin Pré Meunier  
Remplacement d'une pergola de 4,50 m x 3,50 m attenante à l'habitation.  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 18 B 0035** déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2018  
M. LLORCA Aurélien  
131 rue Saint-Jean  
Construction d'une cave enterrée, mur de soutènement et terrasse béton.  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 18 B 0036** déposée le 04 octobre 2018  
M. BRENIAUX Michael  
Rue du Bourg  
Construction d'une véranda en limite de propriété de 19,52 m<sup>2</sup>  
**AVIS FAVORABLE de la commission. Arrêté ADS défavorable.**  
**Construction existante en limite qui justifie un avis favorable.**

**DP n°001 360 18 B 0037** déposée le 04 octobre 2018  
MG SOLAR pour M. ARNOULT Denis  
42 lotissement les Violettes  
Installation de 12 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture.  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 18 B 0038** déposée le 11 octobre 2018  
Mme CARDOZO Maria  
289 rue du Bourg  
Construction d'une véranda en limite de propriété de 19,98 m<sup>2</sup>.  
**AVIS FAVORABLE**

## [VI/ Commissions de la C.C.P.G.](#)

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de la C.C.P.G.

### GVD

- Le nouveau règlement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été présenté. La participation des communes refusant les containers semi-enterrés sera probablement augmentée.

- Les badges distribués aux administrés permettront de déposer les ordures ménagères dans n'importe quel container de la commune.
- La participation de la CCPG aux frais d'entretien du point vert s'élève pour la commune de Saint-Jean à 819 €.

#### Environnement

- La réalisation de nouveaux bassins de rétention des eaux pluviales est prévue sur le Pays de Gex.
- Le service met à disposition des communes et des écoles un animateur pour conduire diverses activités (ateliers nature, chantier citoyen, formation zéro phyto...).

#### Régie des Eaux gessiennes

- La 1ère phase de déploiement de la télérelève des compteurs interviendra à compter du 1er avril 2019.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu  
le Mardi 08 Janvier 2019 à 20h00 à la Mairie**